



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 31 Mai à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 23 Mai 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Tarification Ecole de Musique Intercommunale

Présents : 28

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel suppléant de BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

BOURSEAU Christiane (Virzac) pouvoir à Serge JEANNET, DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) pouvoir à Arnaud BOBET, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Pierre JOLY, PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, Alain TABONE (Cubzac Les Ponts) pouvoir Nadia BRIDOUX

Absents excusés : 4

BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce), LARRIEU Josette (Saint Gervais), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard)

Secrétaires de séance : MONSEIGNE Célia

Afin d'être cohérent au niveau de la tarification appliquée à l'ensemble des services de la Communauté de Communes et permettre ainsi un meilleur suivi des familles fréquentant nos structures, il est proposé de modifier les tarifs de l'école de musique intercommunale, en se basant sur le quotient familial.

Dans le but de permettre un accès au plus grand nombre, la commission a décidé de ne pas augmenter les tarifs des familles dont le QF est inférieur à 450 et d'augmenter les tarifs de 20%, au maximum, pour les tranches dont le QF est supérieur à 1500.

Sur proposition et avis favorable de la commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les tarifs suivants au sein de l'Ecole de Musique Intercommunale, à compter de l'année scolaire 2017/2018 :

Tarifs trimestriels Ecole de Musique Intercommunale du Cubzaguais							
Prêt Instrument	35€ annuel						
	Rappel 2016/2017	en dessous de 450	de 451 à 650	de 651 à 900	de 901 à 1200	de 1201 à 1500	plus de 1500
		idem	plus 5%	plus 8%	plus 12%	plus 15%	plus 20%
Tarif trimestriel							
éveil	39 €	39	41	42	44	45	47
Formation Musicale, Cours Instrumental et Pratique Collective	79 €	79	83	85	88	91	95
Instrument supplémentaire	39 €	39	41	42	44	45	47
Formation Musicale seule	39 €	39	41	42	44	45	47
Pratique collective	39 €	39	41	42	44	45	47
Tarif réduit à partir du 2è élève inscrit							
éveil	34 €	34	36	37	38	39	40
Formation Musicale, Cours Instrumental et Pratique Collective	67 €	67	70	72	75	77	80
Instrument supplémentaire	67 €	67	70	72	75	77	80
Formation Musicale seule	34 €	34	36	37	38	39	40
Pratique collective	34 €	34	36	37	38	39	40
Adultes + de 25 ans							
Formation Musicale, Cours Instrumental et Pratique Collective	384 €	384	384	384	384	384	384
Formation Musicale seule	56 €	56	59	60	63	64	67
Pratique collective	56 €	56	59	60	63	64	67

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en application cette décision.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 1^{er} Juin 2017.

Le Président,

A.DUMAS.

